

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 AVRIL 2018

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Jacques CAMUS, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEBOEUF, Denis MESSIO, Christophe PICARD, Patrick PEYR et Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Alain CARRIÈRE par Monsieur Didier BÉRANGER, Monsieur Jean-Claude GRANIER représenté par Monsieur Jacques CAMUS, Monsieur Florent MAZIÈRES représenté par Monsieur Christophe PICHARD.

Absents excusés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Daniel FORGET, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY et Jackie TASSIN.

Présents sans voix délibérative : Madame Françoise COUBARD

Techniciens : Madame DERMONT Eulalie, Monsieur ONIMUS Patrick.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

– Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2018

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2018 n'appelle aucune observation et il est approuvé à l'unanimité.

1 DÉCISION D'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR LE DÉPLOIEMENT DES IRVE

À l'issue de l'analyse des offres pour le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électrique, le Président rend compte de sa décision n°2018-01 prise en vertu de sa délégation et relative à l'attribution du marché :

- **Pour le lot n°1 « Études d'implantation, fourniture, pose, raccordement et signalétique d'IRVE », à l'entreprise C-CAR 53 rue de la République – 60150 THOUROTTE.**
- L'option extension de garantie 5 ans est retenue,
- Montant prévisionnel selon le Devis Quantitatif Estimatif : 229 905 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

	Dépenses HT	Recettes
Déploiement des IRVE	229 905 €	
Subvention départementale 25 %		57 476 €
Abondement des concessionnaires		60 000 €
RESTE À CHARGE DU SEZEO	112 429 €	
Prime AVERE (1 800 € / PDC)		90 000 €
RESTE À CHARGE DU SEZEO avec prime AVERE	22 429 €	

NB : récupération de la TVA auprès du FCTVA en N+2

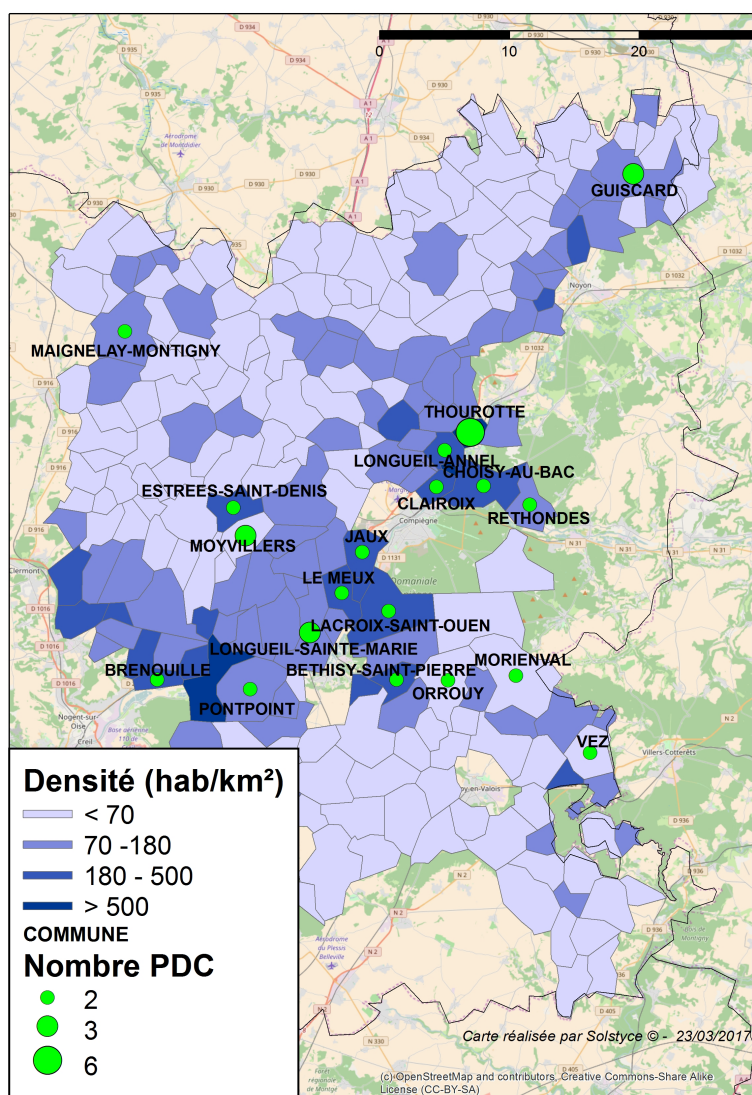
- **Pour le lot n°2 « Entretien et maintenance d'IRVE » à l'entreprise C-CAR 53 rue de la République – 60150 THOUROTTE.**
- L'option forfait annuel pour une maintenance préventive et corrective, quel que soit le nombre de panne est retenue.
- Montant prévisionnel pour 25 IRVE = **7 680 € TTC / an.**

Pour les deux lots, l'accord cadre fera l'objet d'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins du Syndicat, pour une quantité minimum de 10 infrastructures de recharge et maximum de 25 infrastructures de recharge. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 24 mois, renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois.

Monsieur le Président et Monsieur FONTAINE expliquent que des demandes de rendez-vous ont été adressées aux EPCI à fiscalité propre présents sur le périmètre du SEZEO. À ce jour, seules 4 communautés de communes sur 13 ont pu être rencontrées.

C'est pourquoi le SEZEO a directement adressé aux communes pressenties pour l'implantation d'une IRVE, des demandes de rendez-vous en présence de la société C-CAR pour entamer la phase étude d'implantation.

Pour mémoire l'étude réalisée a permis d'établir un plan de déploiement comme suit :



NOTE : 1^{ère} version du plan de déploiement arrêté selon les critères de l'ADEME.

Ajustement en cours selon les lieux stratégiques à la maille syndicale et tenant compte éventuellement des demandes communales.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

2 CRÉATION D'UNE COMMISSION « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Monsieur le Président propose de créer une Commission chargée de travailler sur les différentes actions qui pourraient être menées par le SEZEO dans le cadre de la transition énergétique.

Il s'agit dans un premier temps de proposer un dispositif d'aides financières pour les communes qui engagent des travaux relatifs à la maîtrise de l'énergie et à la réduction de leurs consommations.

Cette commission est composée de 8 membres afin que tous les secteurs soient représentés :

Clermontois Plateau Picard	- Monsieur Dominique FONTAINE
Compiégnois	- Monsieur Jean-Noël GUESNIER
Force Énergies	- Monsieur Didier BÉRANGER
Plaine d'Estrées St Denis	- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE
Ressontois	- Monsieur Gérard WARIN
Thourottois	- Monsieur Patrick ALLARD
Valois	- Monsieur Michel DUPONT
Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte	- Madame Corinne TROUVAIN

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3 GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES

Dans le cadre du renouvellement du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, Monsieur le Président propose aux membres :

- D'adhérer au groupement de commandes et d'accepter le rôle de Coordonnateur,
- D'autoriser le Président à signer l'acte constitutif du groupement (PJ 1),
- De donner délégation au Président pour arrêter la liste des membres concernés par l'accord-cadre 2019 – 2021 avant le lancement de la procédure d'appel d'offres,
- De donner délégation au Président pour engager la procédure d'appel d'offres pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et des services associés en procédure formalisée,
- De prendre acte que l'accord-cadre et ses marchés subséquents seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'accord-cadre et à ses marchés subséquents,
- D'autoriser le Président à signer ce marché sans limitation de montant considérant la spécificité de la fourniture et l'achat réalisé en groupement.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4 CONVENTIONS DE MANDAT

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer les conventions de mandats correspondant aux travaux suivants :

a. Sous maîtrise d'ouvrage de la commune :

- Enfouissement des réseaux des rues de la Haute Maison, Patton et d'Ognon
Montant total des travaux = 434 201,40 € HT
Part SEZEO (50 % BT) 99 417,79 € HT

b. Avenant aux conventions de mandat

- RESSONS SUR MATZ : enfouissement rues de l'Amiral et du Moulin à Vent

Plus-value sur travaux BT de 2 300 € TTC à charge du SEZEO

- FEIGNEUX : renforcement et enfouissement rue du Chêne, rue de la Vallée et rue de Crépy

Plus-value sur EP et Télécom de 4 200 € TTC à charge de la commune

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5 DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Président explique la décision modificative n°1/2018 qui consiste à ouvrir les opérations liées aux conventions de mandats susmentionnées et aux travaux de renforcement sous maîtrise d'ouvrage complète du SEZEO.

Il s'agit de transferts de crédits entre les comptes.

Le tableau récapitulatif suivant retrace les opérations :

60636	SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE	DM n°1 2018
Code INSEE	SEZEO GÉNÉRAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2762-816 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0.00 €	45 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2315-816 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 300.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	45 300.00 €	0.00 €	45 300.00 €
D-2315-17101-816 : RESSONS SUR MATZ	0.00 €	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1831-816 : BOULARRE	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1833-816 : GODENVILLERS	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1834-816 : GRANDFRESNOY	0.00 €	125 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1835-816 : BARBERY	0.00 €	99 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-816 : Installations, matériel et outillage techniques	336 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	336 500.00 €	381 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2762-816 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 300.00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 300.00 €
D-45811513-816 : FEIGNEUX	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811513 : FEIGNEUX	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811710-816 : RESSONS SUR MATZ	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811710 : RESSONS SUR MATZ	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-45821513-816 : FEIGNEUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
TOTAL R 45821513 : FEIGNEUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
R-45821710-816 : RESSONS SUR MATZ	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 45821710 : RESSONS SUR MATZ	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	354 500.00 €	431 300.00 €	18 000.00 €	94 800.00 €
Total Général		76 800.00 €		76 800.00 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19H30.

Le Président,
Olivier FERREIRA

